

Octobre 2012

Principales évolutions de la Centrale des Crédits aux Particuliers à la fin du troisième trimestre 2012

*Analyse réalisée pour l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement par
Duvivier Romain et Jeanmart Caroline*

Observatoire du Crédit et de l'Endettement
Château de Cartier
Place Albert 1er, 38
6030 Marchienne-au-Pont
Belgique
Tél.: 071/33.12.59
Fax: 071/32.25.00

Notre analyse portant sur les chiffres de la Centrale des Crédits aux Particuliers (CCP) de la Banque Nationale Belge (BNB) de 2011¹ montrait que la Belgique avait connu une augmentation des situations d'endettement problématique et du surendettement. Ces conclusions se basaient principalement sur l'évolution des défaillances en matière de crédit ainsi que sur les statistiques concernant la procédure en règlement collectif de dettes. Des conclusions allant dans le même sens ressortaient déjà de nos analyses portant sur les statistiques des années 2009 et 2010.

Ces tendances n'avaient toutefois rien de surprenant au regard de l'état de la conjoncture économique de l'époque. Depuis la déflagration de la crise bancaire et financière, courant 2008, et sa propagation à l'ensemble de l'économie au cours des années 2009 et 2010, le pouvoir d'achat des ménages a eu tendance à diminuer. L'évolution des statistiques du chômage attestent également d'une détérioration de la situation économique des ménages. Sans aucun doute, cette détérioration a dû affecter davantage les ménages les plus vulnérables à l'égard du surendettement.

La conjoncture économique de 2012 contraste peu par rapport à celle des années qui ont précédé. Les prévisions actuellement disponibles pour cette année tablent sur une croissance du PIB belge allant de 0,4% (OCDE) à 0,6% (BNB) alors que tous les prévisionnistes s'attendent à une inflation supérieure à 2,5%. Le bureau fédéral du plan prévoit une diminution du revenu disponible des ménages de 0,8% hors inflation. Dans un tel contexte, il est impossible que le pouvoir d'achat des ménages s'améliore. L'évolution de l'indice de confiance des consommateurs atteste d'ailleurs d'un élan de pessimisme : au cours des 9 premiers mois de l'année 2012, cet indice était à un niveau nettement inférieur à celui du début de l'année 2011.

Ces constats pessimistes sur l'état de la conjoncture économique nous incitent à nous poser deux questions. Premièrement, comment les octrois de crédit ont-ils évolué au cours des 9 premiers mois de l'année 2012 et à quoi pouvons-nous nous attendre pour la fin de cette année ? Deuxièmement, cette année 2012 est-elle marquée, comme c'était déjà le cas au cours des 3 années passées, par une aggravation de la situation des ménages en matière d'endettement problématique et de surendettement ?

¹ Voir site Internet de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement dans la rubrique « A notre avis ».

1°) Evolution du nombre de nouveaux contrats de crédit octroyés

Au cours de l'année 2011, 4,3 millions de nouveaux contrats de crédit avaient été enregistrés dans la CCP contre seulement 1,5 millions en 2010, soit une augmentation de 181,6%. Cette évolution importante est principalement imputable à l'enregistrement d'un grand nombre de « petites ouvertures de crédit » dans la CCP. Jusqu'en 2010, les ouvertures de crédit remboursables dans les 3 mois et de moins de 1.250 euros (couramment qualifiées de « possibilités de découvert sur compte bancaire ») n'étaient pas soumises à la loi sur le crédit à la consommation. Depuis décembre 2010, ces crédits entrent dans le champ d'application de la loi et doivent être enregistrés dans la Centrale. Beaucoup de contrats d'ouverture de crédit préexistant ont donc été enregistrés dans la Centrale au cours de l'année 2011. Au cours de cette année, le nombre de nouvelles ouvertures de crédit enregistrées était proche de 3,2 millions d'unités contre 492.000 nouveaux contrats un an plus tôt.

Pendant les 9 premiers mois de l'année 2012, le nombre total de nouveaux contrats enregistrés dans la Centrale s'élevait à près de 1,07 millions d'unités. Si le nombre de nouveaux contrats enregistrés se poursuit au même rythme qu'au cours des 9 premiers mois de l'année (soit un peu plus de 119 milles nouveaux contrats par mois), nous devrions atteindre un total de 1,43 millions de nouveaux contrats enregistrés à la fin de cette année. Ce chiffre est inférieur au nombre des enregistrements des années 2007 à 2010. Bien entendu, ce nombre de 1,43 millions d'unités est sans commune mesure par rapport au nombre de nouveaux contrats enregistrés en 2011 qui, pour les raisons évoquées ci-dessous, ne constitue pas un point de comparaison adéquat.

Tableau 1 - Evolution du nombre de nouveaux contrats octroyés (total et par catégorie de contrat)

	2007	2008	2009	2010	2011	Fin sept. 2012	Estimation à fin 2012 ²
Prêt à tempérament (évolution en %)	500.949 /	539.313 7,7%	525.507 -2,6%	511.228 -2,7%	552.652 8,1%	365.313 /	487.084 -11,9%
Vente à tempérament (évolution en %)	208.067 /	187.477 -9,9%	167.936 -10,4%	159.056 -5,3%	134.547 -15,4%	79.814 /	106.419 -20,9%
Ouverture de crédit (évolution en %)	506.060 /	556.744 10,0%	493.617 -11,3%	492.971 -0,1%	3.172.723 543,6%	390.266 /	520.355 -83,6%
Prêt hypothécaire (évolution en %)	263.250 /	258.902 -1,7%	290.420 12,2%	350.397 20,7%	402.271 14,8%	237.737 /	316.983 -21,2%
Total des contrats (évolution en %)	1.478.326 /	1.542.436 4,3%	1.477.480 -4,2%	1.513.652 2,4%	4.262.193 181,6%	1.073.130 /	1.430.840 -66,4%

Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)

² Cette prévision se base sur l'hypothèse que le rythme d'enregistrement mensuel de nouveaux contrats au cours du dernier trimestre sera identique à celui des 3 premiers trimestres. Cette estimation pour 2012 a pour seul et unique but de pouvoir comparer les chiffres déjà disponibles pour 2012 aux statistiques de 2011 en les ramenant sur une même base annuelle.

Les évolutions dans le nombre de nouveaux contrats enregistrés varient selon le type de contrat considéré. Au cours des 3 premiers trimestres de 2012, 365 milles nouveaux contrats de prêt à tempérament ont été enregistrés dans la Centrale. Si, au cours des 3 derniers mois de 2012, le rythme des enregistrements des prêts à tempérament se poursuit à un rythme de 40.590 nouveaux contrats par mois, nous devrions comptabiliser 487 milles nouveaux prêts à tempérament en 2012 contre 552 milles en 2011, soit une diminution de 11,9%.

La vente à tempérament est un crédit de moins en moins octroyé et, comme montré dans le tableau 1, cette évolution semble structurelle : depuis 2007, le nombre de contrats de ventes à tempérament enregistrés chaque année a diminué de manière continue pour passer de 208 milles nouveaux contrats en 2007 à 106 milles nouveaux contrats attendus à la fin de cette année, soit une diminution du nombre de nouveaux contrats de près de 48,9%.

Pour les ouvertures de crédit, la situation est un peu plus contrastée. Au cours des 9 premiers mois de l'année 2012, nous avons comptabilisé une moyenne de 43 milles nouveaux contrats par mois. A ce rythme, nous devrions atteindre les 525 milles nouvelles ouvertures de crédit sur l'ensemble de l'année alors que nous en comptabilisons, en moyenne, 512 milles par an sur la période 2007-2010. Le nombre de nouvelles ouvertures de crédit attendu pour 2012 est donc légèrement supérieur à la normale (+1,6% par rapport à la moyenne des années 2007 à 2010). Toutefois, la révision de la Loi sur le crédit à la consommation ayant élargi le spectre des ouvertures de crédit susceptibles d'être enregistrées dans la Centrale, nous pouvions nous attendre à un rythme d'arrivées des nouveaux contrats plus rapide que par le passé. Aujourd'hui, l'ouverture d'un compte avec une possibilité de découvert donne lieu à un nouvel enregistrement alors que ce n'était pas le cas avant le 1^{er} décembre 2010. L'évolution positive attendue pour 2012 dans le nombre de nouvelles ouvertures de crédit n'a donc rien de surprenant et ne peut pas s'interpréter comme le signe d'un recours plus important à ce type de produit.

Ces évolutions propres au crédit à la consommation sont bien entendu à mettre en lien avec la conjoncture économique. Comme expliqué ci-dessus, tant l'indice de confiance des consommateurs que le pouvoir d'achat des ménages se sont effrités au cours des premiers trimestres de 2012. Or, les évolutions des octrois de crédit à la consommation sont généralement liées aux évolutions combinées de ces deux variables³.

Les octrois de crédit à la consommation des 9 premiers mois de 2012 laissent donc penser que cette année ne sera pas caractérisée par un recours excessif à ce type de crédit. Cette conclusion est-elle transposable au marché du crédit hypothécaire ? Depuis le début de l'année, le nombre de nouveaux contrats de crédit hypothécaire enregistrés dans la Centrale s'est élevé à 237 milles unités, soit une moyenne de 26 milles nouveaux contrats par mois. Si les enregistrements continuent à évoluer à ce rythme, le nombre total de nouveaux crédits hypothécaires enregistrés dans la Centrale en 2012 devrait atteindre 316 milles unités, soit respectivement 21,2% et 9,5% de moins qu'au cours des années 2011 et 2010 mais pratiquement autant qu'en 2009. Nous aurions pourtant pu penser que le niveau très bas des taux d'intérêt allait inciter un grand nombre de ménages à contracter du crédit hypothécaire à des fins d'acquisition immobilière ou dans le but de financer des rénovations comme

³ Observatoire du Crédit et de l'Endettement, (2011 en cours de publication et antérieurs) « *La consommation et le crédit aux particuliers. Rapport général* », OCE, Marchienne-au-Pont.

ce fût le cas en 2011 et 2012. Les données déjà disponibles pour 2012 doivent plutôt s'interpréter comme un retour à la normale qui fait suite à deux années exceptionnelles en termes d'octrois de crédits hypothécaires.

2°) Importance et évolution des situations d'endettement problématique

Afin de rendre compte de l'importance et de l'évolution des situations d'endettement problématique et du surendettement, nous présentons l'évolution de quatre catégories d'indicateurs issus de la Centrale : le nombre d'emprunteurs enregistrés dans le fichier négatif de la CCP, le pourcentage des emprunteurs défaillants, l'arriéré moyen par emprunteur défaillant ainsi que le nombre de nouvelles procédures en règlement collectif de dettes.

2.1 Evolution du nombre d'emprunteurs défaillants

Le tableau 2 montre que, depuis 2008, le nombre total de personnes enregistrées dans le volet négatif de la Centrale des Crédits aux Particuliers n'a cessé d'augmenter. Si l'évolution du nombre d'emprunteurs défaillants se poursuit jusqu'à la fin 2012 au même rythme qu'au cours des 9 premiers mois de l'année, nous devrions atteindre un total de 325 emprunteurs défaillants, soit 2,1% de plus qu'en 2011 et près de 16,6% de plus qu'en 2007. Bien entendu, la plupart des emprunteurs enregistrés dans la CCP ne sont enregistrés que pour un seul crédit défaillant. Fin 2011 (dernière donnée disponible), seuls 44,8% des personnes enregistrées dans le fichier négatif de la CCP étaient concernées par plus d'un défaut de paiement. Il est dès lors difficile de considérer que toutes les personnes enregistrées dans la Centrale négative sont en réelle situation de surendettement.

Tableau 2 - Evolution du nombre d'emprunteurs défaillants enregistrés dans la CCP

	2007	2008	2009	2010	2011	Fin sept. 2012	Estimation fin 2012
Tous types de contrats	279.429	285.595 2,2%	300.296 5,1%	308.803 2,8%	319.092 3,3%	324.063 1,6%	325.737 2,1%
Prêt à tempérament	150.826	156.420 3,7%	167.336 7,0%	173.165 3,5%	175.935 1,6%	174.891 -0,6%	174.544 -0,8%
Vente à tempérament	40.868	40.093 -1,9%	40.725 1,6%	41.526 2,0%	41.753 0,5%	40.579 -2,8%	40.004 -4,2%
Ouverture de crédit	138.974	142.117 2,3%	150.279 5,7%	157.473 4,8%	166.624 5,8%	173.791 4,3%	177.489 6,5%
Prêt hypothécaire	36253	36521 0,7%	38178 4,5%	38882 1,8%	40109 3,2%	40694 1,5%	40990 2,2%

Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)

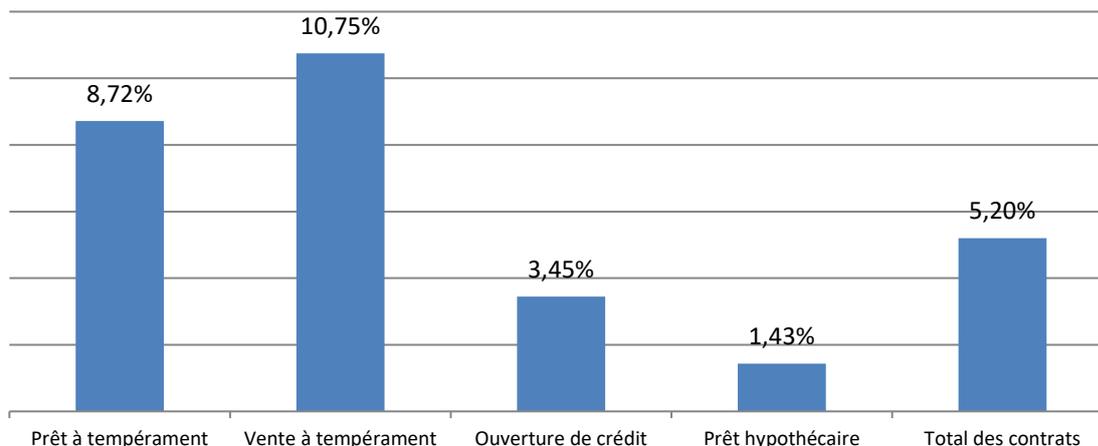
Il s'avère également intéressant d'examiner l'évolution du nombre de défaillants en fonction du type de contrat. En ce qui concerne les prêts et les ventes à tempérament, le nombre d'emprunteurs défaillants diminue pour la deuxième année consécutive. Cette évolution est certainement à mettre en lien avec le fait que l'on a octroyé moins de contrats de crédits de ce type au cours des dernières années (voir tableau 1 ci-dessus). Par contre, le nombre d'emprunteurs défaillants enregistrés pour les ouvertures de crédit continue à augmenter et cette évolution s'observe depuis 2007. Si notre estimation à la fin 2012 se confirme, le nombre de défaillants en matière d'ouvertures de crédit devrait augmenter de 6,5% en 2012 et de 27,7% depuis 2007. Une tendance similaire s'observe pour le crédit hypothécaire, mais dans une moindre ampleur. Le nombre d'emprunteurs défaillants devrait augmenter de 2.2% en 2012 alors que le taux de croissance atteint 13.07% si l'on considère la période 2007-2012.

2.2 Le pourcentage d'emprunteurs défaillants

Le nombre d'emprunteurs défaillants est une statistique souvent utilisée afin de rendre compte de l'évolution de l'endettement problématique en matière de crédit. Nous souhaitons également analyser l'évolution du pourcentage d'emprunteurs défaillants qui s'obtient en divisant le nombre d'emprunteurs enregistrés dans le fichier négatif de la Centrale par le nombre total d'emprunteurs enregistrés dans le fichier positif. Cet indicateur alternatif permet, d'une part, de tenir compte du fait qu'au cours des dernières années, nous avons connu une augmentation du nombre d'emprunteurs. Il est normal que, dans une certaine mesure, le nombre de personnes en défauts de paiement augmente si le crédit est octroyé à un plus grand nombre de personnes. D'autre part, le pourcentage d'emprunteurs défaillants permet de raisonner en termes relatifs et, de cette manière, de plus facilement pouvoir comparer la situation propre à différents types de contrats et à différentes parties du pays. Il est normal que, au vu du nombre de crédits octroyés, les prêts à tempérament totalisent un plus grand nombre de défauts de paiement que les ventes à tempérament mais qu'en est-il du pourcentage d'emprunteurs défaillants pour ces deux catégories de crédit ? De même, au vu de l'importance de sa population, il serait normal que la Flandre totalise un plus grand nombre de défaillants que la Wallonie mais qu'en est-il de la comparaison du pourcentage d'emprunteurs défaillants propre à chaque région ?

A la fin du mois de septembre 2012, 5,2% du total des emprunteurs étaient enregistrés pour au moins un contrat défaillant non régularisé au sein de la CCP. Le tableau ci-dessous permet de comparer les pourcentages d'emprunteurs défaillants propres à chaque type de crédit et montre que des différences assez nettes apparaissent lorsque l'on compare le crédit à la consommation et le crédit hypothécaire. Le crédit hypothécaire affiche un pourcentage d'emprunteurs défaillants nettement plus faible que les produits à tempérament : 1,43% pour le crédit hypothécaire contre respectivement de 8,72% et 10,75% pour les prêts et les ventes à tempérament.

Graphique 1 - Pourcentage d'emprunteurs défaillants au 30 septembre 2012 (par type de contrat)

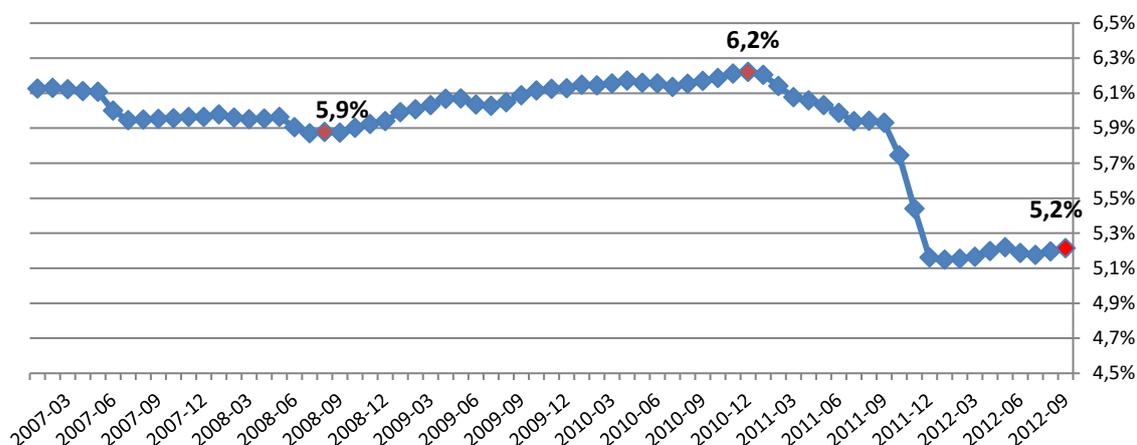


Source : Graphique et calculs OCE sur données CCP (BNB)

Le graphique 2 ci-dessous atteste d'une diminution timide du pourcentage d'emprunteurs défaillants (perceptible depuis 2003) ainsi que d'une inversion de tendance à partir du troisième trimestre 2008. Cette dernière évolution pourrait signifier une hausse des situations d'endettement problématique en matière de crédit suite à la crise. Comme nous montrerons par la suite, les autres statistiques utilisées afin de rendre compte de l'évolution de l'endettement problématique en matière de crédit évoluent elles aussi dans le mauvais sens à partir de fin 2008. Une conclusion similaire ressortait déjà de l'évolution du nombre de défaillants présentée ci-dessus.

La diminution importante observée depuis fin 2010 s'explique par l'augmentation du nombre d'emprunteurs enregistrés dans la Centrale suite à l'obligation d'enregistrer les « petites ouvertures de crédit ».

Graphique 2 - Evolution du pourcentage d'emprunteurs défaillants



Source : Graphique et calculs OCE sur données CCP (BNB)

Quelle est l'importance des disparités inter- et intra-régionales en termes d'endettement problématique ? Le tableau ci-dessous montre que le pourcentage des emprunteurs enregistrés pour au moins un défaut de paiement est nettement moins important en Flandre (3,5%) qu'en Wallonie (6,9%) et qu'à Bruxelles-Capitale (8,1%)⁴. À titre indicatif, l'arrondissement de Charleroi compte 10,07% d'emprunteurs défaillants alors que seuls 2,74% des emprunteurs de Leuven sont enregistrés dans le fichier négatif de la Centrale (données fin 2011). Les disparités spatiales en matière d'endettement problématique sont donc d'autant plus importantes que l'on considère une échelle spatiale plus fine pour l'analyse.

**Tableau 3 - Disparités spatiales en termes d'endettement problématique
(pourcentage des emprunteurs défaillants à fin sept. 2012 ; total des contrats)**

Province d'Anvers	3,6%	Province du Brabant wallon	4,1%
Province du Brabant flamand	3,0%	Province du Hainaut	8,2%
Province du Limbourg	3,6%	Province de Liège	7,0%
Province de Flandre orientale	3,7%	Province du Luxembourg	5,6%
Province de Flandre occidentale	3,5%	Province de Namur	6,5%
Région flamande	3,5%	Région wallonne	6,9%
Bruxelles-Capitale	8,1%	Total Belgique	5,2%

Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

2.3 L'arriéré moyen par emprunteur défaillant

L'arriéré moyen par emprunteur défaillant s'obtient en divisant le montant total des sommes immédiatement exigibles (telles que renseignées par les prêteurs) par le nombre d'emprunteurs ayant au moins un défaut de paiement. Fin septembre 2012, la CCP renseignait un arriéré total s'élevant à un peu plus de 2,6 milliards alors que 324 milles emprunteurs étaient défaillants. L'arriéré moyen par emprunteur défaillant s'élevait donc à 8.162 euros. Ces dernières années, l'arriéré a fortement augmenté et a atteint un niveau très important par rapport à ce qu'il valait avant la crise. Entre 2008 et fin septembre 2012, le montant moyen de l'arriéré est passé de 6.498 euros à 8.162 euros, soit une augmentation de 22,8% en deux ans. Cette évolution très rapide de l'arriéré amène à penser que les défauts de paiement relèvent de situations qui, dans l'ensemble, deviennent de plus en plus difficiles à gérer par les emprunteurs.

Fin 2012, l'arriéré moyen par emprunteur devrait s'élever à 8.221 euros. Pour bon nombre d'entre eux, d'autres dettes en cours existent. Les données de la CCP révèlent que, parmi les emprunteurs qui n'ont qu'un seul contrat de crédit enregistré comme défaillant, 46,2% sont également enregistrés

⁴ Données CCP de fin décembre 2011.

pour d'autres contrats de crédit qui ne sont pas en défaut de paiement. Les échéances de ces autres dettes doivent être respectées si l'emprunteur ne souhaite pas être considéré comme défaillant pour ces autres crédits. La somme de 8.221 euros s'entend donc comme la moyenne de l'endettement immédiatement exigible qui, souvent, ne constitue qu'une partie de l'endettement total des emprunteurs défaillants.

Tableau 4 – Arriéré moyen par emprunteur défaillant (évolutions par type de contrat de 2007-2012)

	2007	2008	2009	2010	2011	Sept-12	Estimation fin 2012
Total des contrats	6.359 €	6.498 € 2,17%	7.176 € 10,43%	7.834 € 9,17%	7.989 € 1,98%	8.162 € 2,17%	8.221 € 2,90%
Prêt à tempérament	5.843 €	5.988 € 2,5%	6.399 € 6,9%	6.665 € 4,2%	6.791 € 1,9%	6.925 € 2,0%	6.993 € 3,0%
Vente à tempérament	1.447 €	1.429 € -1,2%	1.455 € 1,8%	1.501 € 3,1%	1.515 € 0,9%	1.503 € -0,8%	1.497 € -1,1%
Ouverture de crédit	2.134 €	2.169 € 1,7%	2.267 € 4,5%	2.390 € 5,4%	2.486 € 4,0%	2.539 € 2,1%	2.566 € 3,2%
Prêt hypothécaire	14.850 €	15.116 € 1,8%	17.889 € 18,3%	21.232 € 18,7%	21.858 € 2,9%	22.897 € 4,8%	23.434 € 7,2%

Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)

L'importance de l'arriéré ainsi que l'évolution qu'il a connue au cours des dernières années varient en fonction du type de contrat de crédit considéré. Le tableau 4 ci-dessus montre que, depuis fin 2008, l'arriéré moyen par emprunteur défaillant est passé de 15.116 euros pour le crédit hypothécaire à 22.897 euros fin septembre 2012, soit une augmentation de 51,5%. L'évolution de l'arriéré a été nettement moins rapide pour le crédit à la consommation. Ces chiffres laissent à penser que l'ampleur des difficultés financières a augmenté relativement plus rapidement pour les emprunteurs défaillants en matière de crédit hypothécaire. Bien que le crédit hypothécaire génère relativement moins de défaillances, les défauts de paiement liés à ce type de contrat sont d'ampleur nettement plus importante que pour le crédit à la consommation.

Nous avons déjà montré que certaines régions du pays sont concernées par un nombre relativement plus important d'emprunteurs en situation de défaut de paiement. Qu'en est-il du montant moyen de l'arriéré par emprunteur défaillant ? Le tableau ci-dessous illustre que, bien que moins fréquents en Flandre, les défauts de paiement de cette partie du pays sont d'ampleur plus importante que ceux du reste du pays. L'arriéré moyen flamand s'élevait à 9.492 euros au 30 septembre 2012 contre 7.389 euros en Région wallonne et 8.125 euros à Bruxelles-Capitale.

Tableau 5 – Arriéré moyen par emprunteur défaillant (évolutions régionales de 2007-2012)

	2007	2008	2009	2010	2011	sept-12	Estimation fin 2012
Belgique	6.359 €	6.498 €	7.176 €	7.834 €	7.989 €	8.162 €	8 221 €
		2,17%	10,43%	9,17%	1,98%	2,17%	2,90%
Région de Bruxelles-Capitale	5.866 €	6.365 €	7.376 €	8.074 €	8.197 €	8.125 €	8.101 €
		8,51%	15,88%	9,46%	1,52%	-0,87%	-0,29%
Région flamande	7.143 €	7.442 €	8.304 €	9.017 €	9.204 €	9.492 €	9.590 €
		4,19%	11,58%	8,59%	2,07%	3,13%	1,03%
Région wallonne	5.961 €	5.897 €	6.387 €	6.999 €	7.194 €	7.389 €	7.455 €
		-1,08%	8,32%	9,57%	2,79%	2,71%	0,89%

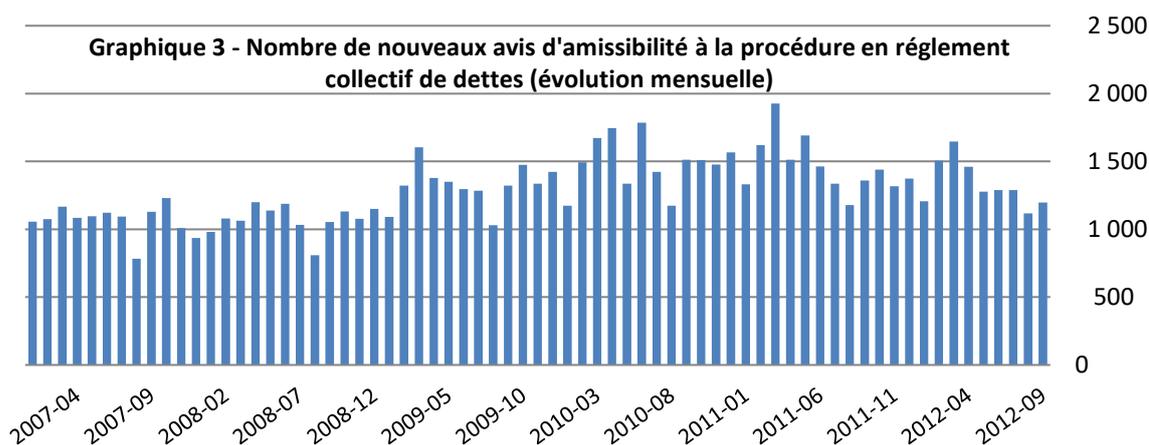
Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)

2.4 Le nombre de nouveaux avis d'admissibilité à la procédure en règlement collectif de dettes

Les particuliers se trouvant dans une situation de surendettement peuvent introduire une demande de règlement collectif de dettes. Lorsque les conditions définies par la loi sont réunies, la demande sera jugée admissible par le juge du Tribunal du travail et fera l'objet d'un enregistrement dans la CCP. Une fois entamée, la procédure de règlement collectif aura pour double objectif de permettre à la personne surendettée de régler ses dettes dans la mesure du possible tout en conservant une vie conforme à la dignité humaine. Certaines données relatives à la procédure en règlement collectif étant comptabilisées dans la CCP, nous y trouvons un indicateur supplémentaire permettant d'apprécier le surendettement. Fin septembre 2012, 99.773 personnes étaient en cours de procédure en règlement collectif de dettes en Belgique, soit un peu plus que 1% de la population majeure.

L'évolution du nombre de nouveaux avis d'admissibilité (voir graphique 3 ci-dessous) donne une indication sur le nombre de nouveaux surendettés. Cette variable est susceptible d'être influencée par la conjoncture économique. Une augmentation du nombre de procédures admises traduit une augmentation du nombre de demandes. A son tour, un plus grand attrait pour cette procédure peut être vu comme le signe de difficultés financières grandissantes de la part des ménages.

Le graphique 3 et le tableau 6 ci-dessous montrent qu'en 2009 et plus encore en 2010 et 2011, nous observons une augmentation de la moyenne mensuelle des nouveaux avis de règlement collectif de dette enregistrés dans la Centrale. Pour les 9 premiers mois de l'année 2012, nous enregistrons une moyenne mensuelle proche de 1.400 nouveaux avis contre près de 1.500 nouveaux avis en 2011. Le rythme d'arrivée des nouvelles procédures en règlement collectif de dettes a donc été légèrement moins rapide en 2012. Néanmoins, il est impossible de rejeter l'idée d'un lien entre la hausse constatée dans le nombre de nouveaux avis et la conjoncture économique morose que nous connaissons depuis 2009.



Source : Graphique et calculs OCE sur données CCP (BNB)

2008	2009	2010	2011	2012
1164	1347	1489	1492	1398

Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)

3. Conclusions

Au terme de cette analyse, nous pouvons conclure que les indicateurs d'endettement problématique et de surendettement construits à partir des données de la CCP évoluent dans le même sens qu'au cours des 3 dernières années. Tant l'analyse des défauts de paiement (nombre d'emprunteurs défaillants, pourcentage d'emprunteurs défaillants et arriéré moyen) que celle portant sur l'évolution du nombre de nouvelles procédures de règlement collectif amènent à penser qu'au cours des 9 premiers mois de l'année 2012, les situations d'endettement problématique et de surendettement sont devenues plus fréquentes.

Sans aucun doute, la conjoncture économique détériorée que nous connaissons depuis quelques années explique les difficultés financières rencontrées par les ménages ainsi que la hausse du surendettement. Les évolutions conjoncturelles propres aux années à venir détermineront les évolutions futures de nos statistiques du surendettement. A ce titre, les perspectives pour la Belgique réalisées par le bureau fédéral du plan ne sont que modérément positives. Pour 2013, l'augmentation du PIB devrait atteindre 1,3% et serait légèrement supérieure en 2014 mais sans aller au-delà des 2%. Malheureusement, une hausse du chômage est attendue étant donné que ces taux de croissance relativement faibles ne conduiront pas à un rythme de créations d'emplois suffisamment élevé. Dans un tel contexte, il est difficile d'affirmer que la situation en matière de surendettement va s'améliorer.